

Roselières



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE



Conservatoire
et Jardin botaniques
Genève

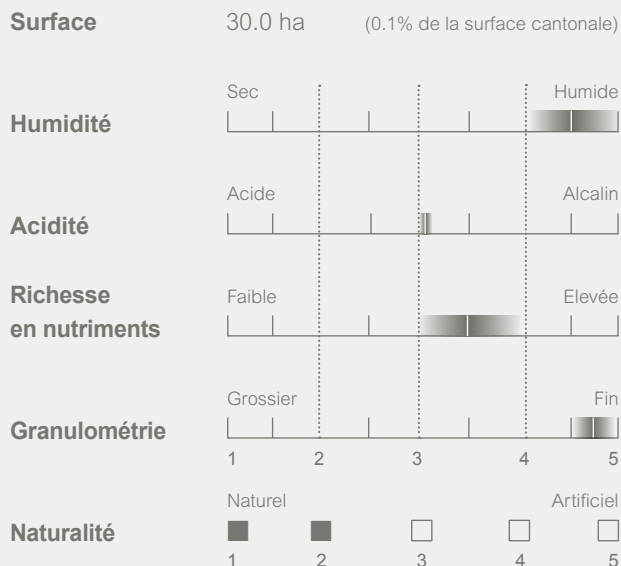
h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève

Roselières

Oenanthion aquaticae / *Equisetion fluviatilis* / *Caricion davallianae* /
Phragmition australis / *Cicution virosae* / *Cirsio-Bolboschoenion*

Profil



Identité

Equivalence :

Code du milieu : 203
Guide des milieux naturels de Suisse : 2.1.2
EUNIS : C3.21, C3.22, C3.23,
C3.24, C3.26, D4.1
CORINE : 53.1, 53.16, 54.2

Protection :

OPN (*Phragmition*, *Caricion davallianae*) ;
Directive Habitat (Tourbières basses alcalines)

REG : eau et humide

Description

Les roselières sont des groupements aquatiques ou marécageux de plantes herbacées* de grandes tailles, situés à l'interface entre la terre et l'eau, qui peuvent atteindre plus de 3 m de hauteur. Elles constituent le plus souvent une ceinture de végétation autour des plans d'eau, mais elles peuvent aussi former des cordons linéaires le long des rivières.

La carte cantonale regroupe à l'échelle du 1 : 10'000^e et du 1 : 5'000^e les six variantes suivantes :

- les groupements pionniers* à œnanthe aquatique (*Oenanthion aquaticae*) des eaux stagnantes ou à faible écoulement^{6,7} s'installent dans des secteurs ensoleillés⁶ ou parfois légèrement ombragés⁷.

Ils s'implantent au bord des étangs à variation de niveau (de 0,3 à 0,5 m)⁷, le long des fossés ou sur les berges des rivières à écoulement lent⁶. Leur sol est riche en éléments nutritifs, inondé une partie de l'année et s'assèche généralement en surface lors de la période estivale⁷.

La végétation herbacée forme de petits peuplements assez ouverts⁶ qui constituent les stades pionniers* des roselières (*Phragmition*)⁷. Le flutreau commun (*Alisma plantago-aquatica*)⁷ est certainement l'espèce la plus typique de ces formations à l'échelle cantonale. Très ponctuellement, il peut être accompagné du cresson amphibie (*Rorippa amphibia*)⁷, une plante rare et protégée à Genève. L'œnanthe aquatique (*Oenanthion aquatica*), qui donne son nom à l'alliance phytosociologique de l'*Oenanthion aquaticae*, est absente du canton.

- Les groupements pionniers à prêle limicole (*Equisetion fluviatilis*) s'établissent sporadiquement au front des roselières, sur les bords des lacs, étangs ou mares, en eaux peu profondes. Ils sont dominés par l'héléocharis des marais (*Eleocharis palustris*) ou plus rarement par la prêle limicole (*Equisetum fluviatile*).
- Les groupements pionniers à jonc noueux (*Caricion davallianae* : *Juncetum subnodulosi*) occupent des surfaces réduites de quelques centaines de mètres carrés. Très rares sur le canton, ils sont dominés par le jonc noueux (*Juncus subnodulosus*), qui pousse en populations monospécifiques* sur les terrains fraîchement perturbés (zones récemment restaurées, passages d'engins).
- les roselières aquatiques (*Phragmition australis*) se rencontrent au bord des lacs ou des étangs⁹ à niveau d'eau peu fluctuant (variation de niveau ordinairement moins de 1 m) ou dans les petits cours d'eau à faible écoulement ; des situations qui leur permettent de garder un système racinaire immergé toute l'année. Elles se développent habituellement sur des sols vaseux pauvres en oxygène, ce qui favorise l'accumulation de matière organique* à leur surface¹.

Les roselières aquatiques typiques forment des peuplements denses et hauts de plantes herbacées (quelquefois plus de 3 m)⁵ dominés par le roseau commun (*Phragmites australis*)^{1,7,9}. Ce dernier pousse en colonies serrées, le plus souvent monospécifiques*^{3,5,7}.

De part et d'autre de cette formation, il est possible d'observer des groupements pionniers : face au front d'eau, c'est le jonc des tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*)^{1, 7, 9} qui s'établit en populations lâches souvent fragmentées ; dans les zones d'atterrissement, le roseau commun cède la place aux massettes (*Typha angustifolia*, *Typha latifolia*)^{1, 7, 9}, ponctuellement accompagnées dans les parties exondées l'été, du gaillet des marais (*Galium palustre*)⁷ ou de la renoncule vénéneuse (*Ranunculus sceleratus*)⁷.

- les pseudo-roselières ou roselières terrestres (*Cicution virosae*) se rencontrent au bord des étangs sur des surfaces déjà progressivement atterries*. Elles sont présentes sur des sols riches en humus*, engorgés en permanence en profondeur, mais s'asséchant superficiellement durant la période estivale⁷. Il s'agit généralement de groupements de contact avec les roselières aquatiques (*Phragmites*) et les magnocariçaies ou les roselières à alpiste (*Phalaridion*)⁷.

Elles sont souvent dominées par le roseau commun (*Phragmites australis*) qui forme des peuplements denses et monospécifiques*, accompagné de la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), parfois associés à l'alpiste (*Phalaris arundinacea*)⁷ ou à l'iris jaune (*Iris pseudacorus*)⁷. Elles peuvent occasionnellement comporter la laïche souchet (*Carex pseudocyperus*)^{7, 9} ou la scrophulaire auriculée (*Scrophularia auriculata*)⁹. L'abaissement de la nappe* d'eau durant la belle saison permet la libération d'une importante quantité de substances nutritives* par la minéralisation* de la matière organique*,⁷ qui favorise la présence d'espèces rudérales* nitrophiles* non aquatiques comme l'ortie (*Urtica dioica*)⁷ ou le solidage géant (*Solidago gigantea*)⁷.

- les groupements glauques à *schoenoplectus* de Tabernaemontanus (*Cirsio-Bolboschoenion*) occupent de manière plus ponctuelle les sols salés ou riches en calcium⁷. Dominés par le *schoenoplectus* de Tabernaemontanus (*Schoenoplectus tabernaemontani*), ils se développent notamment dans les fossés, sur les rives ou au sein des mares temporaires⁷, comme aux Creuses dans les marais de Sionnet (Meinier).

Le saviez-vous ?

En plus d'une forte aptitude à la croissance végétative*, le roseau produit de nombreuses graines très légères. Dispersées par le vent sur de longues distances, elles permettent la colonisation de nouveaux sites¹. Cette caractéristique fait du roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*) une des espèces végétales les plus envahissantes du nord-est de l'Amérique du Nord². Là-bas, c'est un vrai compétiteur qui colonise les marais, les fossés et les talus de route au détriment de la sous-espèce locale (*Phragmites australis* subsp. *americanus*)². Pour étudier ce phénomène, un groupe de chercheurs québécois s'est formé depuis 2003². Ils proposent une série de mesures pour limiter cette propagation en terres canadiennes, notamment en diminuant au maximum le nombre de terrains humides, sans

Une grande partie des roselières du canton se trouvent dans des bas-marais d'importance nationale ou sur des sites fédéraux de reproduction des batraciens (OBAT).

Valeur biologique

Véritables zones de transition entre les milieux purement aquatiques et les milieux terrestres, les roselières sont importantes pour de nombreuses espèces animales qui y trouvent nourriture et refuge ainsi qu'un site de reproduction. Les oiseaux migrants comme le blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ou le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), mais aussi les oiseaux d'eau comme la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) ou le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) s'y arrêtent régulièrement pour se reposer, se nourrir ou se reproduire. Les parties immergées des roseaux sont également des zones de frai idéales pour les poissons puisqu'elles permettent aux alevins de grandir à l'abri des prédateurs. C'est notamment le cas de la tanche (*Tinca tinca*)³, de la carpe (*Cyprinus carpio*), du rotengle (*Scardinus erythrophthalmus*) ou du brochet (*Esox lucius*)³.

Vulnérabilité et gestion

En 2009, le WSL* estimait que les zones marécageuses de type bas-marais ne couvraient en Suisse plus que 192 km², alors qu'elles atteignaient 2'500 km² vers 1800^{8, 10}. Cette forte régression témoigne des grands travaux d'assainissement menés dans le pays dès le début du XX^e siècle. A Genève, les grands marais ont été asséchés à la fin de la Première Guerre mondiale et remplacés par des cultures afin de garantir un apport en nourriture suffisant aux populations locales⁴. C'est le cas notamment des marais de la Haute-Seymaz, qui ont disparu sous la pression du drainage des sols et des mesures de canalisation des cours d'eau⁴. Cette artificialisation* du paysage a conduit à la régression des roselières,



couvert végétal, laissés à l'air libre. Sur les fossés de drainage routier, ils proposent par exemple d'ensemencer les sols avec des mélanges grainiers ou de planter des arbustes tolérants à l'humidité qui empêcheront l'établissement du roseau par compétition pour la lumière².

mais également à la fragilisation de tous les écosystèmes humides (réduction des surfaces, enrichissement lié à l'usage de fertilisants agricoles).

De nos jours, la pression sur les roselières s'est relâchée. Des travaux de revitalisation ont été menés dans un objectif de protection des biens et des personnes, ce qui a permis d'aménager conjointement des sites en faveur de la biodiversité*. Signe encourageant, les milieux renaturés* ont été rapidement colonisés par des espèces rares* ou menacées*. De plus, certaines de ces surfaces sont aujourd'hui entretenues par des exploitants agricoles qui réalisent ainsi un travail en faveur de la collectivité.

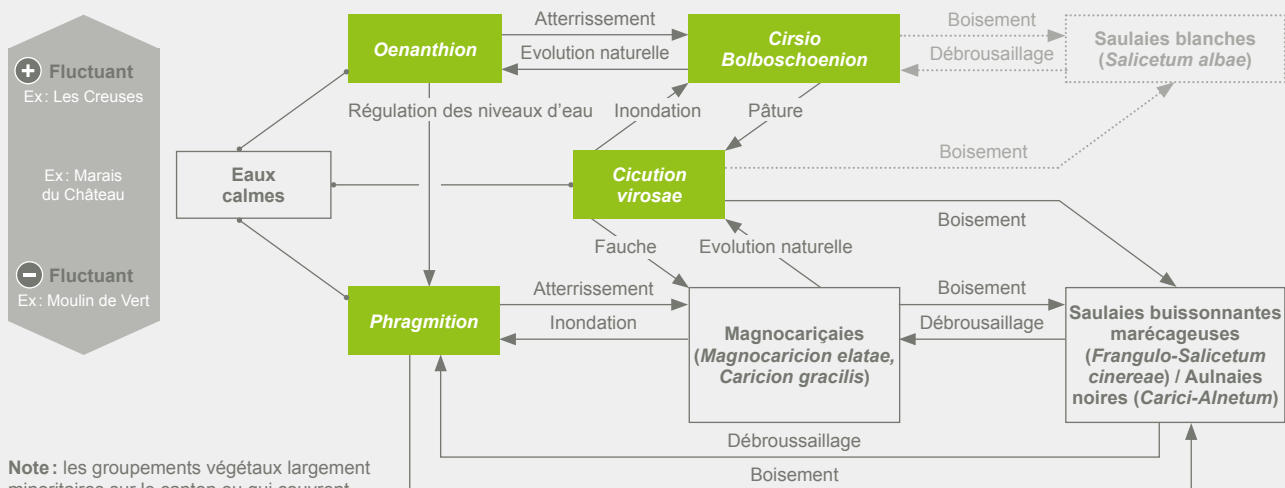
La menace d'assèchement n'est donc plus vraiment d'actualité et le gestionnaire doit surtout veiller à prévenir l'emboisson-

nement naturel, notamment la colonisation des saules cendrés (*Salix cinerea*)⁶. Si le milieu se referme, des mesures doivent être réalisées par coupes régulières ou arrachage des arbustes et de leurs rejets. Dans certains cas, une fauche par rotation (destinée à éviter de tout faucher en une fois) doit être organisée pour assurer le maintien des roselières.

Pour contenir les populations de roseau commun (*Phragmites australis*), qui ont quelquefois tendance à s'étendre, et pour valoriser les autres formations marécageuses, des mesures d'inondation temporaire sont parfois réalisées. C'est par exemple le cas au Pré de l'Oie dans les marais de Sionnet où depuis quelques années les roselières sont complètement inondées à la fin de l'été, juste après la fauche, dans le but de freiner leur régénération.

Dynamique

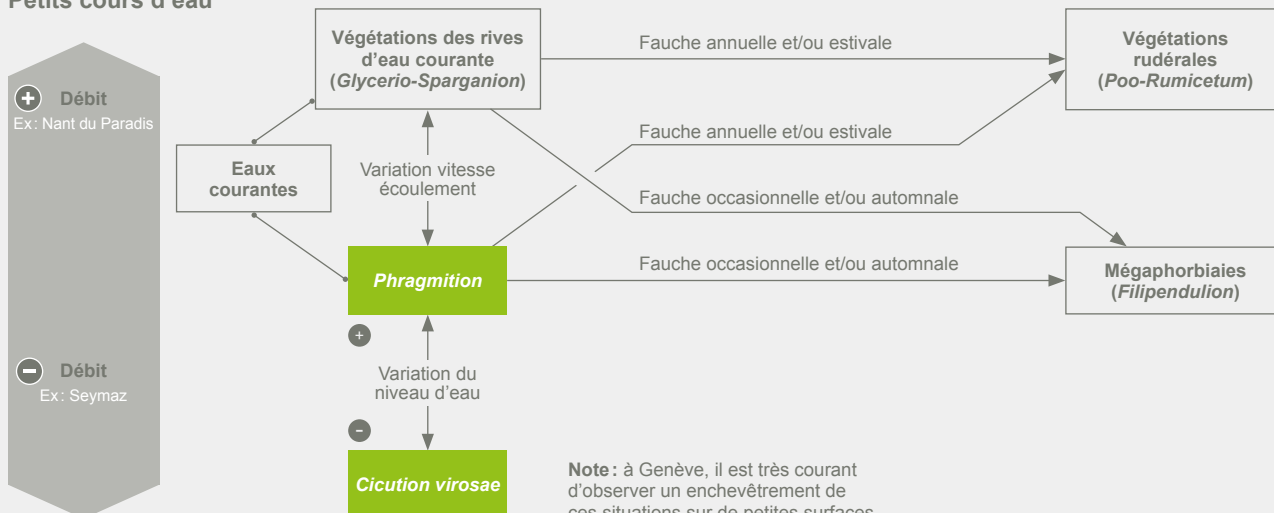
Plan d'eau



Note : les groupements végétaux largement minoritaires sur le canton ou qui couvrent de toutes petites surfaces (*Equisetion fluviatilis*, *Caricion davallianae*) ne sont pas représentés sur le graphe.

..... Situation théorique, présence non confirmée à Genève

Petits cours d'eau



Note : à Genève, il est très courant d'observer un enchevêtrement de ces situations sur de petites surfaces.

Espèces



Flûteau commun

Laîche souchet

Iris jaune

Menthe aquatique

Roseau commun

Renoncule langue

Cresson amphibie

Jonc des tonneliers

Schoenoplectus de

Tabernaemontanus

Morelle douce-amère

Massette à feuilles étroites

Massette à larges feuilles

Ortie dioïque

Alisma plantago-aquatica

Carex pseudocyperus

Iris pseudacorus

Mentha aquatica

Phragmites australis

Ranunculus lingua

Rorippa amphibia

Schoenoplectus lacustris

Schoenoplectus

tabernaemontani

Solanum dulcamara

Typha angustifolia

Typha latifolia

Urtica dioica



Rousserolle effarvatte

Bruant des roseaux

Gallinule poule d'eau

Blongios nain

Grèbe huppé (nidification)

Râle d'eau

Acrocephalus scirpaceus

Emberiza schoeniclus

Gallinula chloropus

Ixobrychus minutus

Podiceps cristatus

Rallus aquaticus



Couleuvre à collier

Natrix natrix



Aesche isocèle

Aeshna isocetes

Aesche printanière

Brachytron pratense



Conocéphale des roseaux

Conocephalus dorsalis

Conocéphale bigarré

Conocephalus fuscus



Téléphore fauve

Donacia antiqua

Harpalus affinis

Plateumaris sericea

Plateumaris consimilis

Rhagonycha fulva

Stenus latifrons

Stenus cicindeloides

Silpha tristis



Brème

Abramis brama

Carpe

Cyprinus carpio

Brochet

Esox lucius

Rotengle

Scardinius erythrophthalmus

Tanche

Tinca tinca



Les grenouilles rieuses représentent une menace pour les populations de grenouilles indigènes*.



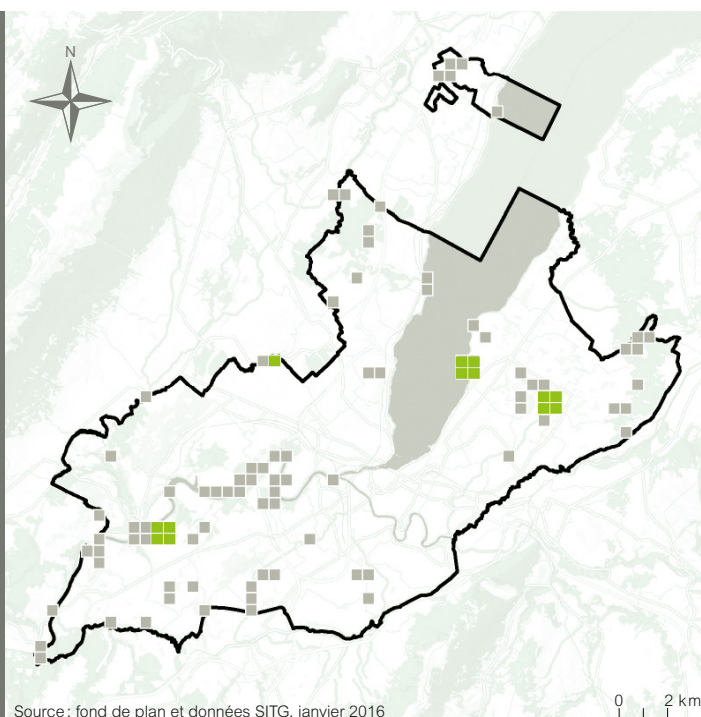
Espèces invasives* : Carassin poisson rouge (*Carassius auratus*), grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

Où observer ?

Les plus belles roselières naturelles du canton sont certainement celles de la réserve de Pointe-à-la-Bise (Collonge-Bellerive) et celles situées au Moulin de Vert (Cartigny) sur l'ancien bras du Rhône. Il est aussi possible d'en rencontrer régulièrement le long du Rhône ou en marge des plans d'eau, par exemple aux marais de Sionnet (Meinier, Choulex), ou au marais des Fontaines (Meyrin).

Quand observer ?

Les roselières présentent un intérêt toute l'année : reproduction des amphibiens en mars-avril, arrivée de l'agile blongios nain entre mai et août, observation des oiseaux d'eau en hiver.



Source : fond de plan et données SITG, janvier 2016

Illustrations



Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*)



Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)



Jonc des tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*)



Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)



Aesche printanière (*Brachytron pratense*)



(*Silpha tristis*)



Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)



Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)



Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*)

Groupements à *schoenoplectus*
de *Tabernaemontanus* (*Cirsio-Bolboschoenion*),
Ancien marais de Sionnet (Choulex).



Lien avec la classification phyto-ge



PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA

BOLBOSCHOENETALIA MARITIMI

Cirsio brachycephali-Bolboschoenion

Schoenoplectetum tabernaemontani

Bolboschoenetum maritimi (fragmentaire)

Eleocharitetum uniglumis (fragmentaire)

PHRAGMITETALIA AUSTRALIS

Phragmition australis

Schoenoplectetum lacustris (fragmentaire)

Phragmitetum australis

Typhetum angustifoliae

Typhetum latifoliae

Equisetion fluviatilis

Eleocharitetum palustris

Equisetum Equisetum fluviatilis (fragmentaire)

Oenanthion aquaticae

Oenantho aquaticae-Rorippetum amphibiae (fragmentaire)

Alopecuro aequalis-Alismetum plantagini-aquaticae

MAGNOCARICETALIA

Cicution virosae

Cicuto-Caricetum pseudocyperi (fragmentaire)

Urtico dioicis-Phragmitetum australis

SCHEUCHZERIO-CARICETEA FUSCAE

CARICETALIA DAVALLIANAE

Caricion davallianae

Schoenenion nigricantis

Juncetum subnodulosi (fragmentaire)

Références

1. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
2. Groupe PHRAGMITES, Le roseau envahisseur : la dynamique, l'impact et le contrôle d'une invasion d'envergure, Le naturaliste canadien, 136 n° 3, 33-39 p., (2012)
3. Site web Pro Natura Genève – page sur la réserve de Pointe-à-la-Bise : www.pronatura-ge.ch/Pointe-à-la-bise (informations de décembre 2014)
4. DT*, La Seymaz : fiche-rivière n° 10 – 2^e édition, 47 p., (2009)
5. Theurillat J.-P., Schneider C., Latour C., Atlas de la flore du canton de Genève : catalogue analytique et distribution de la flore spontanée, Hors-Série n°13, CJB*, 720 p., (2011)
6. Collectif (sous la coordination de Azuelos L. et Renault O.), Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne, 416 p., (2013)
7. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire « Roselières et magnocariçaies, version mise à jour », (mai 2015)
8. Feldmeyer-Christe E., Graf U., Küchler M., Ecker K., Küchler H., Bedolla A., Le futur des marais suisses : quelle place pour la forêt ?, Forum für Wissen, Langzeitforschung für eine nachhaltige Waldnutzung, 31-38 p., (2009)
9. Latour C., Clé des groupements végétaux du canton de Genève, Saussurea 40, 89-98 p., (2010)
10. Klaus G. (réd.), Etat et évolution des marais en Suisse : Résultats du suivi de la protection des marais, État de l'environnement n° 0730, OFEV*, Berne, 97 p., (2007)

Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Mathieu Comte, Emmanuelle Favre, Laure Figeat **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Roselière aquatique, Pointe-à-la-Bise (Collonge-Bellerive) ; DGNP – *Alisma plantago-aquatica* ; Jacques Gilliéron – *Ixobrychus minutus* ; Ludovic Bonin – *Phragmites australis* ; Robert Braitto – *Iris pseudacorus* ; Florian Mombrial – *Schoenoplectus tabernaemontani* ; Robert Braitto – Roselière à *Phragmites australis* ; David Bärtschi – *Pelophylax ridibundus* ; Patrice Prunier – *Typha latifolia* ; Robert Braitto – *Solanum dulcamara* ; Jonas Duvoisin – *Schoenoplectus lacustris* ; Jacques Gilliéron – *Podiceps cristatus* ; Emmanuel Wermeille – *Brachytriton pratense* ; Philippe Rosset – *Silpha tristis* ; Jacques Gilliéron – *Emberiza schoeniclus* ; Jacques Gilliéron – *Natrix natrix* ; Jacques Gilliéron – *Acrocephalus scirpaceus* ; Manuel Faustino – Groupements à *schoenoplectus* de *Tabernaemontanus* (*Cirsio-Bolboschoenion*), Ancien marais de Sionnet (Choulex) **Contributeurs voir ici.**

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Novembre 2016.



Direction générale
de l'agriculture et de la nature
Rue des Battoirs 7
1205 Genève
T 022 546 76 00 | www.ge.ch/nature

Conservatoire et Jardin botaniques
de la Ville de Genève
Chemin de l'Impératrice 1
1292 Chambésy-Genève
T 022 418 51 00 | www.cjb-geneve.ch

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève
150 route de Presinge
1254 Jussy-Genève
T 022 546 68 55 | hepia.hesge.ch